



LE CASTELLET Championnat de France des Circuits

Date: 3 – 4 – 5 Octobre 2025

Sujet/Subject : DECISION N°1

De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS

A/To :

Les commissaires sportifs, après avoir reçu un rapport du Directeur de Course, convoqué et entendu les concurrents et les pilotes, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit : *The stewards, having received a report from the Race Director, summoned and heard from competitors and drivers, have considered the following matter and determined the following:*

Concurrent / Competitor: 5

N° & Pilote / No. & Driver : 5 David LEVY

Date & Heure de l'incident : 04/10/2025 à 15h32

Séance / Session : Course 1

Faits / Facts : Au T10, le N° 5 double le N° 72 en Track Limit avec gain de place

Décision : Pénalité de 5 secondes

Raison de la décision : Track Limit avec gain de place (sans restitution) Application de l'Article 8.2.2.1

Reason for the decision:

Reçu par le concurrent (nom) : *Received by the competitor (name)*

GAR CIA

Date: 04/10/2025

Signature :

Heure / Time : 18:58

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code and Article 9.1.1 of the FIA Judicial and Disciplinary Rules, within the applicable time limits.

Rappel :

Selon l'Article 17.6 du Championnat de France FFSA GT en vigueur, un Drive-Through, un recul de place et une pénalité en temps ne sont pas susceptibles d'appel ou de réclamation.

Reminder:

According to Article 17.6 of the French FFSA GT Championship in force, a Drive-Through, a place setback and a time penalty are not subject to appeal or protest.

Mr. PASCOUAU René
Président / Chairman
Lic. 14181 FFSA

Mr. GUILLEMAIN Roger
Membre
Lic. 66508 FFSA

Mr. RICHARD Robert
Membre
Lic. 44762 FFSA

Copie / Copy : Pilote, Directeur de Course, Chronométreur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board